

223C1162  
FR0010220475-FS0602

24 juillet 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ALSTOM**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2023, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 20 juillet 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2<sup>e</sup> du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action ALSTOM au sens de l'article précité.